

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC

DECISION N°13/2024

Bureau communautaire du 04 décembre 2023

**Objet : DECHETS - Convention de mise à disposition d'un local à usage de garage
entre la commune de Megève et la CCPMB**

Auteur de l'acte : Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays
du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations
de pouvoirs pouvant être consenties par le Conseil Communautaire au Président,

Vu les délibérations n°2021/078 du 02 juin 2021, n°2022/086 du 29 juin 2022 et n°2023/088 du 28 juin
2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc,

Vu la décision du bureau communautaire du 04 décembre 2023 approuvant les termes de la convention
de mise à disposition d'un local à usage de garage entre la commune de Megève et la Communauté de
Communes Pays du Mont-Blanc ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur Jean-Marc Peillex à signer la convention portant la mise à disposition
d'un local à usage de garage à la déchèterie de Megève.

Article 2 : De fixer la durée de la convention à 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 : De fixer la participation annuelle à 8 000€ ainsi que la participation à hauteur de 10% des
dépenses de fonctionnement courant, et à hauteur de 18% aux dépenses d'entretien.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le
représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le 05/04/2024



Le Président,
Jean-Marc PEILLEX